



Dossier de presse

Date 31 août 2011
Embargo 14h 30

Mesures visant à atténuer la force du franc : train de mesures 2011

La surévaluation massive du franc met en danger de nombreux emplois en Suisse. Le Conseil fédéral a arrêté le 31 août 2011 un « train de mesures 2011 » comportant des mesures à court et moyen termes afin de faire face à la problématique du taux de change. Les préoccupations principales sont le maintien des emplois et l'attrait à long terme de la place économique suisse. Ce premier train de mesures, qui sera soumis au Parlement pendant la session d'automne, s'élèvera à 870 millions de francs. Un « train de mesures 2012 » sera soumis aux Chambres fédérales durant la session d'hiver. Le Conseil fédéral a décidé le 17 août 2011 de dégager 2 milliards de francs au maximum pour faire face à la problématique du taux de change.

Le Conseil fédéral a réaffirmé à plusieurs reprises son attachement à la place industrielle suisse et, en février 2011, il a déjà pris toute une série de mesures visant à soutenir la place économique suisse en général et le secteur des exportations en particulier. Ces mesures sont déjà en phase de mise en œuvre.

Mesures décidées par le Conseil fédéral pour 2011

1. Atténuation des effets potentiels du franc fort sur l'assurance-chômage (indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail) : 500 millions de francs

Les turbulences sur les marchés des changes ont engendré une forte appréciation du franc suisse. En raison de cette nouvelle donne, de nombreuses entreprises en Suisse font actuellement face à des difficultés considérables. A cela s'ajoutent les insécurités relatives à l'évolution de la conjoncture mondiale qui pèsent encore davantage sur les entreprises. Dans ce contexte, il faudra probablement compter avec des pertes d'emploi et des licenciements, voire même des cas de délocalisation. Par ailleurs, cette évolution sans pareille engendrera vraisemblablement une augmentation des coûts de l'assurance-chômage dans les années à

venir, notamment au moyen de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail qui pourrait à nouveau être très sollicitée. Dans le but de couvrir d'éventuels coûts supplémentaires, la Confédération alloue un supplément de 500 millions de francs au fonds de l'assurance-chômage pour 2011.

Un élargissement du catalogue de prestations de l'assurance-chômage n'est pas prévu. Le montant de 500 millions de francs doit, le cas échéant, être utilisé pour le versement de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT).

Les conditions nécessaires pour bénéficier de la RHT ne seront pas non plus étoffées. Ainsi, les entreprises qui satisfont aux conditions actuelles du droit à l'indemnité peuvent toujours bénéficier de la RHT, et plus particulièrement si elles peuvent justifier une perte de travail. Toutefois, le Conseil fédéral aura recours, le cas échéant, à la compétence qui lui est attribuée dans le cadre de la LACI et prolongera la durée maximale d'indemnisation relative à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail de 12 à 18 mois à partir du 1^{er} janvier 2012, et réduira à un jour le délai d'attente, actuellement fixé à deux ou trois jours selon la période de décompte.

Enveloppe financière : 500 millions de francs suisses pour l'année 2011 (supplément au budget 2011)

Estimation de l'impact : lors de la dernière récession, la RHT s'est révélée être un instrument utile pour conserver des emplois en cas de difficultés économiques passagères et permettre aux entreprises de surmonter des périodes difficiles.

Mise en œuvre : disposition transitoire relative à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI).

2. Mesures dans le domaine de la promotion des exportations

La compétitivité-prix de l'industrie d'exportation suisse souffre de la vigueur durable du franc. Les exportateurs sont notamment touchés sur les marchés des zones dollar et euro. Dans le cadre du présent train de mesures, il est proposé d'augmenter les fonds visant à compenser les prix à l'exportation de produits agricoles transformés.

Augmentation du budget de la « loi chocolatière » (loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés) : 10 millions de francs

La compétitivité des exportations de denrées alimentaires suisses a aussi souffert de la situation de change. Sous l'effet du franc fort, les écarts de prix des matières premières entre la Suisse et l'UE ou le marché mondial, notamment, se sont creusés, ce qui accroît la nécessité d'une compensation.

Pour 2011, 70 millions de francs sont inscrits pour la compensation de prix prévue par la « loi chocolatière » pour l'exportation des denrées alimentaires transformées. Compte tenu des contributions à l'exportation versées à ce jour et des demandes de contribution attendues pour les mois de septembre à décembre, on estime à un montant compris entre 8 et 10 millions de francs le découvert pour ces mois ; il est difficile aujourd'hui d'avancer des chiffres précis, le montant exact dépendant de l'évolution future des écarts de prix des matières premières et des volumes d'exportation.

C'est pourquoi il est prévu d'augmenter le budget en question du montant qui devrait manquer pour les derniers mois de l'année et de le porter à 80 millions de francs.

Enveloppe financière : 10 millions de francs au total pour 2011 (supplément au budget 2011)

Estimation de l'impact : il est possible de freiner partiellement la baisse, liée au taux de change, de la compétitivité des exportations de denrées alimentaires suisses et celle des matières premières agricoles qui les composent (en particulier les matières de base du lait et les céréales ou la farine).

3. Mesures dans le domaine du tourisme

La situation du tourisme suisse n'a cessé de se dégrader ces derniers mois en raison de la crise monétaire. Le franc fort affecte en particulier très durement le tourisme suisse de vacances. La clientèle des hôtels suisses étant composée à près de 60 % d'hôtes étrangers (issus pour plus de la moitié de la zone euro), l'industrie suisse du tourisme est frappée de plein fouet par la vigueur du franc. A cela s'ajoute le fait que les entreprises de tourisme ne peuvent pas délocaliser leur production à l'étranger, ce qui augmente considérablement leur vulnérabilité à l'appréciation exceptionnellement forte du franc suisse. C'est pourquoi, il faut garantir que les entreprises touristiques puissent continuer d'effectuer les investissements nécessaires dans les infrastructures et maintenir leur capacité d'innovation malgré l'effritement de leurs marges et la détérioration catastrophique de leur situation économique.

Augmentation temporaire du prêt de la Confédération à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) : 100 millions de francs

La SCH est une coopérative de droit public. D'une part, elle accorde des prêts de rang subordonné aux établissements d'hébergement sis dans les régions touristiques et les stations thermales ; d'autre part, elle fournit des conseils aux établissements d'hébergement, aux entreprises de tourisme, aux banques, aux pouvoirs publics et à d'autres institutions de toute la Suisse. La SCH bénéficie actuellement d'un prêt de la Confédération d'un montant de 136 millions de francs, qui lui permet d'exercer pleinement son mandat en situation normale. Mais cela ne suffit pas en situation exceptionnelle. Il faut s'attendre à ce que le recul de la demande touristique dû au cours de change et son corollaire, la détérioration marquée de la situation économique des entreprises du secteur de l'hébergement, conduisent les banques privées à durcir les conditions de financement des établissements de ce secteur au cours des prochaines années. Le prêt accordé par la Confédération à la SCH sera par conséquent augmenté de 100 millions de francs à titre temporaire. Les moyens supplémentaires doivent permettre aux entreprises touristiques de continuer à effectuer les investissements nécessaires à la rénovation des infrastructures du secteur de l'hébergement malgré l'effritement de leurs marges et la forte détérioration de leur situation économique.

Enveloppe financière : 100 millions de francs pour 2011 (supplément au budget 2011)

Estimation de l'impact : la mesure stimulera l'activité d'investissement dans le secteur de l'hébergement. En raison de la crise qui sévit dans le tourisme, on s'attend à ce que les banques privées se montrent plus réticentes à accorder des crédits aux établissements d'hébergement, évolution qui peut être compensée par une politique plus expansive de la SCH.

4. Mesures dans le domaine de la technologie, de l'innovation et de la recherche

L'industrie d'exportation est le moteur de la croissance économique suisse. Son succès face à la concurrence réside dans l'innovation et dans les investissements correspondants en recherche et développement (R&D). Les exportations suisses occupent ainsi des niches de qualité, même dans les secteurs dominés par les prix.

Augmentation exceptionnelle des fonds de la Confédération en faveur de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) : 100 millions de francs

Le budget de la CTI est augmenté en 2011 de 100 millions de francs pour une mesure exceptionnelle. L'industrie bénéficie d'un soutien exceptionnel limité à l'année 2011 qui consiste en des mesures d'optimisation de la production, de baisse des coûts, d'accélération de la commercialisation et de prestations de conseil directes par des experts industriels et des chercheurs.

Cette initiative exceptionnelle est un soutien à l'industrie d'exportation, en particulier les PME, qui se traduit par une baisse des coûts de production, une augmentation des rendements, la réalisation de tests de fiabilité, des solutions aux problèmes techniques actuels et la mise en œuvre rapide de projets d'innovation. La mise en œuvre et la commercialisation sont accélérées.

Dans le cadre de cette mesure, la CTI fait passer les prestations propres des partenaires chargés de la mise en œuvre sous le seuil des 50 %. Les entreprises tournées vers l'export souffrant en particulier d'une diminution des marges, une telle mesure de soutien les aidera dans une large mesure. Pour les PME en situation de nécessité, les prestations propres seront prises en charge totalement selon les cas. Par cette mesure, l'industrie exportatrice est soutenue, en ce sens qu'elle peut maintenir sa compétitivité grâce aux investissements en recherche et développement (R&D) en dépit de mauvais résultats financiers et rester ainsi compétitive à court et à moyen terme.

Enveloppe financière : 100 millions de francs en 2011 (crédit supplémentaire au budget 2011)

Estimation de l'impact : l'innovation est le moyen le plus efficace, grâce au bénéfice qu'en retirent les clients, d'augmenter périodiquement les prix des produits et, partant, de compenser la force du franc. La mesure produit des effets immédiats sur le maintien de la capacité d'innovation. Elle corrige les effets de distorsion de la concurrence du franc fort par rapport aux concurrents et aux sites étrangers. La mesure déploie ses effets sur toutes les entreprises exportatrices et non sur tel ou tel secteur. Elle sert en particulier à accélérer la mise en œuvre de projets d'innovation.

Compétence : révision partielle temporaire de l'ordonnance sur la recherche et l'innovation

Paiements compensatoires destinés aux participants associés à des programmes de recherche internationaux : 43 millions de francs

Les chercheurs et les industriels suisses qui sont engagés dans des programmes de recherche internationaux dans la zone euro mais aussi dans la zone dollar sentent dans une très large mesure les effets négatifs de la force du franc. Cette remarque s'applique en particulier aux participants associés au programme de recherche de l'UE ou aux

programmes de l'Agence spatiale européenne ESA. D'autres institutions de recherche participant à des programmes internationaux de recherche non cités précédemment ou dont les projets de recherche sont financés par des organisations d'encouragement au plan international sont en outre concernées par la force du franc.

Des paiements compensatoires ont pour objectif d'atténuer les effets du franc fort en 2011, pour autant qu'une valeur seuil de 15 % du montant du contrat soit dépassée. La contribution fédérale unique qui est prévue doit permettre aux parties prenantes suisses aux programmes précités de compenser une partie de leur perte de change de l'année 2011 résultant des programmes de recherche correspondants. Cela permet de soutenir l'internationalisation du paysage suisse de la recherche et la continuité de la relève scientifique en 2011.

Vu la présente proposition, il convient de financer des paiements compensatoires d'un montant de 43 millions de francs. Selon une première estimation, 10 millions de francs pourraient être versés aux chercheurs des EPF et 10 millions de francs à ceux des autres hautes écoles. 20 millions de francs seront vraisemblablement versés à des entreprises (pour moitié à celles concernées par le programme-cadre et pour moitié à celles de l'industrie aérospatiale) et 3 millions de francs à diverses institutions.

Enveloppe financière : 43 millions de francs en 2011 (crédit supplémentaire au budget 2011)

Estimation de l'impact : les institutions suisses de recherche restent motivées par l'utilisation et la rentabilisation des programmes internationaux et les contrats de travail de la relève scientifique sont assurés.

Mise en œuvre : révision partielle temporaire de la loi du 7 octobre 1983 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Esprit d'entreprise et capacité d'innovation des milieux de la recherche : 25 millions de francs

Il convient d'accroître la rapidité avec laquelle des résultats de la recherche et les dernières connaissances dans ce domaine peuvent être exploités sur le plan économique dans les entreprises. C'est pourquoi il faut utiliser de manière accrue l'expérience considérable dont jouissent le Fonds national suisse (FNS) et les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) en matière de transfert de savoir et de technologie.

Sous la forme de mesures partielles, l'EPFZ et l'EPFL investissent, en termes de structures et de personnel dans leurs plateformes respectives (*Innovation and Entrepreneurship Lab* à Zurich et *Teaching and Innovation Square* à Lausanne) :

EPFZ : l'*Innovation and Entrepreneurship Lab* est une initiative lancée par cette école. Elle vise à réunir sous un même toit les étudiants et les scientifiques innovants ayant l'esprit d'entreprise, de jeunes entrepreneurs et des partenaires industriels (coaches). Une contribution fédérale de six millions de francs doit permettre un développement accéléré de l'*Innovation and Entrepreneurship Lab* afin de soutenir les PME dans le domaine de la production, de la conception et des sciences de la vie.

EPFL : l'objectif principal du *Teaching and Innovation Square*, pour lequel la présente mesure prévoit un budget de 9 millions de francs, vise la création d'un centre de rencontre permettant la collaboration, dans le cadre de projets concrets, entre les PME, les étudiants, les doctorants, les ingénieurs et les scientifiques. Des appareils scientifiques et des plateformes techniques doivent être mis à disposition dans ce cadre, permettant ainsi à divers acteurs de collaborer étroitement et d'élaborer des solutions innovantes.

FNS : le Fonds national suisse peut soutenir, dans le cadre des pôles de recherche nationaux (PRN), des projets de transfert technologique qui génèrent des impulsions à court et à moyen terme en faveur des entreprises.

Enveloppe financière : 25 millions de francs en 2011 (crédit supplémentaire au budget 2011)

Estimation de l'impact : l'octroi de moyens financiers crée un contexte fécond à la collaboration avec les PME et renforce durablement l'esprit d'entreprise dans les domaines de la recherche et de la formation. Le transfert de savoir et de technologie s'en trouve encore accéléré. Des places de travail très en avance au plan technologique sont créées.

Infrastructures de recherche du domaine des EPF prêtes pour la mise en œuvre : 44,5 millions de francs

Le Conseil fédéral considère que les investissements dans les infrastructures de recherche significatives d'un point de vue stratégique sont un élément clé du succès de la recherche suisse. Le financement d'infrastructures de recherche promouvant l'innovation prévoit les financements anticipés et élargis ci-après pour le domaine des EPF :

Institut Paul Scherrer (*Paul-Scherrer-Institut*) : une grande partie des moyens (34 millions de francs) sont prévus pour SwissFEL. Le projet peut ainsi placer la Suisse plus tôt que prévu à la tête de ce segment de la recherche, relativement récent, mais porteur d'avenir. Par ailleurs, l'Institut Paul Scherrer prévoit, dans le domaine de la recherche énergétique (4 millions de francs), d'encourager une installation pilote pour la conception de véhicules fonctionnant à l'hydrogène, de développer une turbine à gaz innovante de petit format et de mettre sur pied une installation qui, mise sous pression selon un nouveau procédé, permet de transformer la biomasse en électricité. Deux millions de francs peuvent être investis à cette fin en 2011. Dans le domaine de la protonthérapie, le développement de systèmes partiels centraux pour l'infrastructure clinique d'installations de protonthérapie de haute précision est également à l'ordre du jour (0,5 million de francs). Des moyens supplémentaires (un million de francs) sont nécessaires pour la construction, l'automatisation et les optimisations des processus dans le cadre du projet La Source de Lumière Suisse (SLS). La nouvelle source de neutrons ultra froids (UCN) nécessite en outre le développement et la conception d'un isolement pour les instruments (2011 : 0,5 million de francs).

Empa : le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (Empa) planifie un immeuble d'habitation et de bureaux modulaire (objet de recherche « NEST ») qui permet de développer et de tester des technologies de construction durables. 2,5 millions de francs sont prévus pour l'année 2011.

EPFZ : la spectroscopie par résonance magnétique (SRM) est aujourd'hui l'instrument d'analyse principal de la chimie synthétique. L'EPFZ compte parmi les leaders absolus dans ce domaine. Afin de renforcer cette position, un champ intense SRM de 1,2 GHz doit être créé. Les moyens nécessaires en 2011 s'élèvent à 4 millions de francs.

Enveloppe financière : 44,5 millions de francs en 2011 (crédit supplémentaire au budget 2011)

Estimation de l'impact : les investissements constituent des atouts décisifs dans la concurrence mondiale autour des talents dans la mesure où ils attirent des chercheurs de premier plan du monde entier. D'autre part, ils génèrent des résultats qui permettent des innovations et des créations de start-up dans les domaines de la recherche énergétique, de la recherche des matériaux, de la biotechnologie et dans d'autres domaines. A noter aussi que les infrastructures de recherche sont des installations et des investissements qui

profitent directement à de nombreuses entreprises du domaine de la technologie et à d'autres entreprises suisses.

5. Mesures dans le domaine des infrastructures

Augmentation des indemnités pour les transports transalpins : 28,5 millions de francs

La faiblesse de l'euro engage parfois le diagnostic vital des entreprises de transport ferroviaire suisses actives dans le trafic des marchandises, car leurs recettes liées au transport transalpin sont généralement libellées en euros, tandis que leurs coûts d'exploitation le sont en francs. Les entreprises concernées ne sont pas en mesure de remédier intégralement par leurs propres moyens à ce déséquilibre marqué. Les économies réalisées grâce aux mesures d'augmentation de la productivité prises par les entreprises à l'issue de la crise conjoncturelle de 2009 ont été plus que compensées par la forte dépréciation de l'euro dans le courant de l'année 2011. Etant donné que les indemnités fédérales sont jusqu'à présent versées en euros (à partir de 2012, elles seront versées en francs) et que le taux de référence fixé par les directives du Conseil fédéral relatives à l'établissement du budget 2011 est de 1.45 CHF/EUR, la contre-valeur des indemnités est actuellement inférieure de près de 20 % du fait de la faiblesse de l'euro.

Enveloppe financière : 28,5 millions de francs au total (supplément au budget)

Estimation de l'impact : l'augmentation du crédit destiné aux indemnités pour le trafic combiné à travers les Alpes permet de compenser en partie la diminution des recettes des entreprises de transport ferroviaire (ETF) imputable à la faiblesse de l'euro. Cette mesure soutient l'objectif constitutionnel d'un transfert de la route vers le rail pour ce qui touche au transport des marchandises à travers les Alpes.

Temps nécessaire, limitation de la durée : la mesure est limitée à 2011.

Transport régional des voyageurs : 18 millions de francs

L'appréciation du franc renchérit de manière substantielle les vacances en Suisse, principalement pour les touristes des zones euro, livre sterling et dollar, qui constituent, de loin, le plus grand groupe de visiteurs étrangers dans notre pays. Le caractère imprévisible de cette évolution au moment du dépôt des offres de prestations en matière de trafic régional au printemps 2010 se traduit par un recul étonnamment marqué de la demande, surtout pour les entreprises de transport qui peuvent prétendre aux indemnités et pour lesquelles le trafic touristique représente une part d'activité importante.

Enveloppe financière : 18 millions de francs pour 2011 (supplément au crédit)

Estimation de l'impact : le Conseil fédéral propose de compenser les pertes de recettes induites par le recul de la demande aux entreprises de transport concernées. Aux termes de l'art. 23 de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (OITRV ; RS 745.16), il n'est possible d'ouvrir de nouvelles négociations après l'entrée en vigueur des commandes qu'avec l'accord de tous les commanditaires et, en règle générale, uniquement si les entreprises de transport doivent faire face à des circonstances indépendantes de leur volonté. Ces conditions sont réunies dans le cas du franc fort.

Mise en œuvre : le Conseil fédéral propose d'ouvrir une nouvelle négociation sur les conventions d'offre pour l'année de l'horaire 2011.

- La Confédération invitera toutes les entreprises actives dans le trafic régional à indiquer les lignes touristiques affectées par un recul de la demande depuis le début de l'année 2011. Il leur appartiendra en outre d'évaluer les pertes de recettes par rapport aux offres pour l'ensemble de l'année 2011. Si celles-ci se situent au-dessus d'un seuil qui reste encore à définir, une nouvelle négociation pourra avoir lieu. Les moyens disponibles seront alors répartis de manière proportionnelle entre les entreprises de transport concernées.
- Pour que seules les entreprises de transport effectivement touchées par les effets du franc fort bénéficient de la mesure, le Conseil fédéral prévoit, à titre de mesure additionnelle de controlling, d'inscrire une réserve dans les conventions passées avec les entreprises de transport. S'il s'avère, dans le cadre du bilan 2011, que la perte de recettes effective est moins importante que prévu et que l'entreprise de transport a même dégagé un bénéfice sur les lignes concernées, ce gain sera pris en compte dans le calcul des indemnités versées par la Confédération pour l'année de l'horaire 2012.